

## LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

# La professionnalisation des magistrats est une exigence

Il ressort du deuxième jour du colloque consacré à la contrefaçon en Algérie et organisé par le World Trade Center Algérie les 15 et 16 du mois en cours que les jugements rendus par la justice algérienne sont souvent «cléments» avec les contrefacteurs. Ce qui fatalement entraîne la récurrence des personnes condamnées à des peines minimums et des amendes des plus dérisoires. Plusieurs exemples ont été donnés par les opérateurs présents aux journées d'étude à l'issue desquelles un certain nombre de recommandations ont été dégagées. Ainsi, dans son intervention consacrée aux produits d'hygiène et cosmétique, le représentant de Henkel Algérie cite le cas de ce contrefacteur de Aïn-Oulmane dans la wilaya de Sétif, pris en flagrant délit de contrefaçon. Jugé, il a été condamné par le tribunal de Aïn-Oulmane à 2 mois de prison avec sursis et à 60 mille DA d'amende. L'intervenant précise qu'en ce qui concerne les sanctions pénales, l'infraction est diversement appréciée par les magistrats et les jugements ne sont pas à la hauteur du délit. Il préconise comme tous ceux qui se sont succédé sur le podium pour parler de l'imitation de leur produit, la professionnalisation des magistrats et des auxiliaires de justice pour mieux lutter contre le phénomène. Avant lui, un intervenant avait souligné le

fait que l'ancrage législatif et réglementaire et que les lois fondamentales et les règles générales sont très peu efficaces si les magistrats chargés de l'instruction des affaires et de leurs jugements ne mesurent pas l'impact de la contrefaçon sur l'économie nationale, le préjudice économique causé à l'opérateur et les dangers sur la santé, voire la vie du consommateur. Reste à savoir si le ministère de la Justice peut adopter la recommandation et contribuer ainsi à la lutte contre la contrefaçon. On n'en saura rien lors de ce colloque puisque le département de Tayeb Belaïza a décliné l'invitation du WTC. L'intransigeance de la justice à l'encontre des contrefacteurs dont le profil reste à définir selon sa position dans la chaîne de la contrefaçon pourrait réduire les cas de récurrences et dissuader les adeptes des gains faciles. Ceux que certains qualifient de criminels, puisque des produits contrefaits tels que les médicaments, les pièces de rechange automobiles, les produits agroalimentaires, les cosmétiques et les appareils domestiques entraînent souvent des accidents pouvant coûter la vie au consommateur. Autre intervenant dont le professionnalisme pourrait réduire le fléau : les douanes. Très peu présents lors des deux jours de ce colloque puisque le stand qui leur était réservé, «meublé» par quelques

échantillons de produits contrefaits, était affreusement vide. Les participants sont unanimes, c'est aux frontières que le contrôle doit être fait. Il ne sert à rien d'exiger des certificats de conformité, des documents prouvant la traçabilité du produit importé si les produits provenant entre autres de Chine et de Turquie ne sont pas rigoureusement contrôlés par des agents des douanes qui, techniquement, peuvent discerner le vrai du faux. Il s'avère que les contrefacteurs sont des importateurs. Une réalité qui a amené le ministère du Commerce à un contrôle rigoureux au port des produits alimentaires, agroalimentaires et cosmétiques, selon la représentante du département de El Hachemi Djaâbouh qui annonce que la liste pourrait s'allonger en 2007 pour concerner d'autres produits dont les pièces détachées automobiles. En attendant les opérateurs qui s'organisent en cellule de veille «instituée» auprès du WTCA «pour l'observation et l'analyse du phénomène de la contrefaçon en Algérie». Un phénomène dont l'ampleur est évidente dans certaines villes de l'est du pays, et même dans la capitale. Il suffit de faire un tour à El-Hamiz à Bordj-El-Kiffan, et Dubai à Bab-Ezzour où sans aucun scrupule ni crainte de représailles on vous propose de la marchandise «taiwan».

Saïda AZOUZ

## DOUADI MEDJRAB, PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'ALGER

# «La criminalité à Alger est en net recul»

**Le procureur général et le président de la cour d'Alger ont présidé, hier, une rencontre avec les magistrats du siège et du parquet. Le bilan qui a été présenté à cette occasion fait ressortir «un net recul de la délinquance dans la capitale».**

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Les mesures prises dernièrement en matière de lutte contre la criminalité et la délinquance commencent à porter leurs fruits. Il a été constaté un net recul des vols et des agressions au courant du dernier trimestre de l'année 2006», a déclaré Douadi Medjrab, procureur général près la cour d'Alger lors de cette réunion qui s'est déroulée, hier, au siège de la cour.

Selon lui, ces mesures qui sont entrées en vigueur au mois de septembre dernier ont permis de réduire sensiblement le nombre des présentations quotidiennes, «elles sont passées de 140 à une quarantaine». Le bilan chiffré présenté par ce magistrat fait ressortir «une amélioration dans la prise en charge des dossiers au niveau de l'ensemble des tribunaux».

«L'ensemble des affaires traitées, tant dans ces juridictions qu'au niveau de la cour, datent de l'année 2006. Nous n'avons enregistré aucun retard. Cela est également valable pour l'exécution des décisions de justice.» Abdelhamid Lamraoui, président de la cour d'Alger, considère lui aussi que le bilan est positif. «Notre objectif est de faire en sorte que la population d'Alger reprenne confiance. Nous nous y attelons malgré les

rumeurs colportées par certains dans le but de semer le doute en la justice», lancera-t-il. Questionné en marge de cette rencontre sur les auteurs de «ces rumeurs», le président de la cour d'Alger a répondu qu'il ne visait «personne en particulier». «Ce qui est sûr, c'est qu'aucune partie officielle ne doute de notre action en tant que magistrats.»

Quant aux relations avec le bâtonnat, ce dernier a souligné que les relations entre les magistrats et les représentants de la défense «sont d'un niveau supérieur».

«Nous n'avons aucun problème avec les représentants de la défense. Il n'y a aucune crise dans ce cadre-là», ajoutera-t-il. Rappelons qu'au cours du printemps dernier, les relations entre Kaddour Baradja, alors ex-procureur de la cour d'Alger, et les membres du bâtonnat d'Alger étaient empreintes d'une vive tension.

La situation semble s'être apaisée depuis la nomination, en septembre 2006, de Douadi Medjrab et de Abdelhamid Lamraoui.

Notons, par ailleurs, que le conseil de l'Ordre des avocats d'Alger s'est réuni hier matin pour étudier le cas de deux avocats qui doivent comparaître aujourd'hui au tribunal de Bab-El-Oued.

Ils sont en effet accusés d'avoir introduit des «objets illicites» à des clients emprisonnés à la maison d'arrêt de Serkadji.

«Nous suivons de très près cette affaire. Laissons la justice faire son travail et nous régirons en conséquence», a précisé hier un des membres du conseil de l'Ordre des avocats d'Alger.

T. H.

Publicité

## REMERCIEMENTS

M. Dramchini Boualem, nouvellement élu dans la circonscription de la wilaya de Boumerdès au Sénat, salue l'ensemble des élus de cette wilaya pour le sens élevé de leurs responsabilités vis-à-vis des institutions de la République lors du scrutin du 28 décembre 2006.

Il remercie plus particulièrement les responsables à tous les niveaux et les citoyens qui l'ont honoré de leur confiance et de leur soutien tout en réitérant son engagement à rester humble et à l'écoute de tous les citoyens.

Une modeste cérémonie festive sera organisée à cette occasion le jeudi 18 janvier 2007 à l'hôtel Soummam de Boumerdès à partir de 16h30.

F. 31810/B17

## PENSEE

Il y a des dates qu'on ne peut effacer, il y a des êtres chers qu'on ne peut oublier. Triste fut le 17 janvier 2006, jour où nous a quittés notre cher et regretté mari, père et grand-père

**TAFER KAMEL**

Tu as laissé un vide irremplaçable. Ta bonté, ta gentillesse, ton amour pour ta famille resteront gravés à jamais dans nos cœurs. En ce douloureux souvenir, ta femme, tes fils Salif et Mohamed-Amine, tes filles, ta petite-fille Amelia et toutes les familles Tafer, Fathi, Mekzine, Cherifi, Afiri, Redouane, Hamidouche et Beraïsi prient tous ceux qui t'ont connu, côtoyé et aimé d'avoir une pieuse pensée en ta mémoire.



0071380/13

## PENSEE

Le 16 janvier 2005

Deux années que **Mélanie et Elodie Daboval** nous ont quittés à tout jamais, laissant un vide difficile à combler.

La douleur a changé la vie de votre mère Marie-Claude. Votre souvenir restera gravé à jamais dans nos cœurs. Que Dieu vous accorde Sa Sainte Miséricorde et vous accueille en Son Vaste Paradis.



## Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République afin d'intervenir et de dépêcher une commission d'enquête aux villages : Ouled Brahim, Ouled Ziane, El Mouataâ, El Djemaâ, Chabboubia et Oued El Khémis

Nous avons un grand honneur de vous lancer ce cri et cette plainte, car il ne nous reste que vous après Dieu pour vous exposer ce que nous avons enduré comme injustice dans le cadre de l'enseignement et l'éducation. En effet, nous avons demandé à maintes reprises de bénéficier de la construction d'un collège à Ouled Brahim étant donné que ce dernier fait la jonction entre lesdites localités. En outre, quatre écoles primaires l'entourent. Pour ce faire, une commission présidée par le chef de la daïra de Aïn Bessem a été dépêchée étant donné le choix du site datant du 16.03.03. Pour sa part, le président de l'APC de Aïn Bessem s'est réuni avec les élus de la région et un accord a été trouvé sur la désignation du lieu sus-cité pour la construction d'un collège. Quel ne fut notre étonnement en apprenant le transfert de la construction du collège en question à Sidi Yahia, sachant que cette décision a été prise sur les bases d'intérêts partisans et claniques étroits et de manière arbitraire. En ce qui nous concerne, nous avons pris contact avec les autorités de la wilaya, mais à chaque fois, un refus catégorique nous est signifié.

C'est à croire que nous sommes étrangers à ce pays d'autant plus que mille élèves environ se retrouvent en vacances forcées et cela depuis une semaine. Ils tiennent à boycotter les cours tant que leurs revendications ne sont pas satisfaites.

Pour toutes ces raisons, nous prions Votre Excellence d'intervenir afin que justice soit rendue et de dépêcher une commission d'enquête pour vous enquêter, grâce à vos services, des manigances qui se trament contre les enfants de ces villages déshérités. Nous vous demandons de surcroît d'empêcher ce transfert et en attendant, de permettre à nos enfants de poursuivre leurs cours aux CEM Djoumbat et Si M'hamed à Aïn Bessem.

Veillez agréer, Monsieur le président, nos très hautes marques de considération et de respect.

Signé les habitants du village

32306/B15